

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

### **Etaient présents:**

M. GLAIZOL Denis, M.COUTURIER Dominique, M. REGAL Philippe, Mme REGAL Chantal, Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe, Mme BUFFATCHAPELLE Annie, M. MINODIER Florian, M. CHANAL Vincent, Mme FAURE-BASSANO Corine,

M. Joël GUILLOT, M.MORFIN Marc, M.ANTOINE Keyne.

**Absentes:** Mme CHANTIER Christiane, Mme MONTET Véronique **Excusées:** Mme CHANTIER Christiane, Mme MONTET Véronique

Secrétaire de séance : Mme FAURE-BASSANO Corine.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h45. Il fait lecture à l'assemblée de la lettre de remerciements adressée par la famille de Monsieur Olivier Duhoo, maire de Saint-Basile, décédé accidentellement. Il évoque également le contexte de la crise sanitaire qui affecte tout particulièrement les réunions publiques.

#### **ORDRE DU JOUR:**

Vote des comptes de gestion budget eau et commune 2020, vote des comptes administratifs budget eau et commune 2020, vote des taux d'imposition 2021, vote des budgets primitifs 2021 budget eau et commune :

Madame Françoise CATON présente tous les documents financiers. Tous les comptes et budgets sont adoptés à l'unanimité.

#### **VOTE DES TAUX IMPOSITION 2021**

Aprés en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les taux d'imposition 2021 comme il suit :

TAXE FONCIERE BATIE: 30,39 %

TAXE FONCIERE NON BATIE / 71,81 %

## EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par MR MESNIER Yann, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

## le Conseil Municipal,

## Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

-----

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

#### SCE EAU ET ASSAINISSEMENT

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévu :	130 648,00
	Réalisé :	30 153,38
	Reste à réaliser :	6 496,00
Recettes	Prévu :	279 243,38
	Réalisé :	53 734,12
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	334 403,07
•	Réalisé :	81 272,72
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	334 403,07
	Réalisé :	326 267,96
	Reste à réaliser	0,00
Résultat de clôture d	e I 'exercice	
Investissement :		23 580,74
Fonctionnement:		244 995,24
Résultat global :		268 575,98

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 SCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUTURIER Dominique, 1er Adjoint , après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 9 Avril 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :



- un excédent de fonctionnement de :	23092,17			
- un excédent reporté de :	221903,07			
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	244995,24			
- un excédent d'investissement de :	23580,74			
- un déficit des restes à réaliser de : 6496				
Soit un excédent de financement de : 17084				
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 com	me suit :			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020: EXCÉDENT 244995,				
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00				
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 244995,24				
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	23 580,74			

# EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE

Le Président expose aux membres CONSEIL MUNICIPAL que le compte de gestion est établi par Mr MESNIER Yann, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif. **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

## Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

-----

#### **VOTEDU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE D'EMPURANY**

Vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

 Dépenses
 Prévu :
 881 273,77

 Réalisé :
 238 138,39

Reste à réaliser : 329 723,05

Recettes Prévu : **881 273,77**Réalisé : **881 112,52** 

Reste à réaliser : 135 863,00

Fonctionnement



Dépenses Prévu :

Réalisé : 362 173,82

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu: 999 930,40

Réalisé : 1 009 092,43 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

 Investissement :
 -157 025,87

 Fonctionnement :
 646 918,61

 Résultat global :
 489 892,74

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		577 936,40	39 790,65			13 209,16
Opérations de l'exercice	362 173,82	431 156,03	198 347,74	81 112,52	201 624,05	260 778,28
Totaux	362 173,82	1 009 092,43	238 138,39	81 112,52	201 624,05	273 987,44
Résultat de clôture BG		646 918,61	157 025,87			72 363,39
Résultat de clôture du SIE Doux et Ormèze		885,86				408 43
Résultats cumulés		647 804,47	157 025,87	0		72 771,82
Résultat de clôture cumulé		647 804,47	157 025,87	0		72 771,82
Besoin de financement		157 025,87				
Excédent de financement		0	Euros			
Restes à réaliser			329 723,05	135 863,00		
Besoin de financement des restes à réaliser		193 860,05				
Excédent de financement des restes à réaliser		0				
Besoin total de financement		350 885,92				
Excédent Total de financement			0	Euros		
considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de		350 885,92	Euros au compte 1068 investissement			
		296 918,55	Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté			

DELIBERATION DU 09 AVRIL 2021 SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 visant à intégrer les résultats du SIE DOUX-ORMÊZE dissous par arrêté préfectoral n° 07-2020-04-23-004- du 23 avril 2020.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif 2021

INVESTISSEMENT	
DEPENSES :	118 000,00
RECETTES :	298 475,98
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES :	357 495,24
RECETTES :	357 495,24
Pour ra	opel , total budget :
Investissement Dépenses Recettes Fonctionnement Dépenses Recettes	124 496,00 (dont 6 496,00 de RAR) 298 475,98 (dont 0,00 de RAR) 357 495,24 (dont 0,00 de RAR) 357 495,24 (dont 0,00 de RAR)
	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
INVESTISSEMENT Dépenses	vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 : 625 764,42
Recettes	819 624,47
Fonctionnement	
Dépenses	772 677,55
Recettes	772 677,55

#### Pour rappel total budget

Investissement

Dépenses 955 487,47 (dont 329 723,05 de RAR) Recettes 955 487,47 (dont 135 863,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 772 677,55 (dont 0,00 de RAR)
Recettes 772 677,55 (dont 0,00 de RAR)

## Objet :Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents :
- que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 6 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret, n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

#### DECIDE:

Article unique : la commune d'EMPURANY, charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales ou établissements publics intéressés.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité-paternité-adoption,

Nombre d'agents concernés : 2

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L (IRCANTEC) : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire

Nombre d'agents concernés : 4

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules au vu des statistiques d'absentéisme des 4 dernières années et qui seront fournies au CDG dans le cadre de cette consultation qui lui est confiée.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2022

Régime du Contrat : capitalisation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les conseillers présents.

\_\_\_\_\_



#### Objet : frais de chauffage pour l'appartement communal, 45 rue de la mairie.

Le Maire expose les faits suivants :

L'appartement situé au 45 rue de la mairie bénéficie du système de chauffage de l'ensemble du bâtiment mairie-école.

Il y a lieu de déterminer le montant de la participation qui sera exigée à chaque locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Décide d'appliquer le mode de calcul suivant :

- La participation du locataire sera établie sur la base forfaitaire d'une consommation annuelle de 1000 litres de fioul.
- le prix appliqué sera celui figurant sur la facture au moment de la livraison à la mairie.
- Charge monsieur le maire de toutes les démarches nécessaires

## Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les conseillers présents.

### Objet : Constitution de servitude-

Au lieu-dit Champ-la-Croix la parcelle de la commune , cadastrée AB50) est contiguë aux parcelles B 2051 et B 2052. Chaque propriétaire de ces différentes parcelles doit pouvoir emprunter un passage sur chacune d'entre elles afin d'accéder à son bien propre. Afin de déterminer les conditions d'utilisation de chaque fonds il est proposé d'instituer une servitude de passage en l'étude de Me BARNAVON , notaire à LAMASTRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Il est constitué une servitude réelle et perpétuelle du passage à tous usages dans la parcelle sise à EMPURANY (07), cadastrée section B n° 2051, afin de permettre la desserte complète de la parcelle sise même commune cadastrée section AB n° 50.

Fonds servant : B 2051 Fonds dominant : AB 50 Evaluation : 150 €

Il est précisé que les frais de géomètre seront réparties à part égale entre les trois propriétaires des fonds impliqués.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les conseillers présents.

#### **Objet**: convention piscine

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'école primaire publique va fréquenter la piscine de Vernoux du 27 avril 2021 au 15 juin 2021 à raison d'une séance par semaine. Soit un total de 8 heures pour 1 200€. A cet effet il y a lieu d'établir une convention d'utilisation avec la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, gestionnaire du service.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise monsieur le maire à signer la convention présentée entre la commune, l'école primaire et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.
- le charge de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les conseillers présents.

## Objet :Demande de subvention pour la restauration des registres d'Etat-Civil

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les registres des naissances 1853-1862 et 1883-1892 sont en mauvais état de conservation et doivent être restaurés.

Un dossier a été constitué auprès des archives départementales de l'Ardèche qui a donné un avis favorable.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour ces travaux.

Le devis établi par la Société La Reliure du Limousin s'élève à la somme de 2 000,20 € HT. Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à constituer le dossier de demande de subvention et le déposer auprès de la DRAC afin de solliciter la subvention correspondante pour un montant de 600€ (30%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise monsieur le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC
- le charge de toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les conseillers présents.

**Acquisition de mobilier**: cette acquisition concerne l'achat de mobiliers pour une aire de jeux située sur le nouvel espace de loisirs de la commune. Monsieur le Maire et Mme FAURE-BASSANO présentent les différentes propositions reçues des sociétés PLAYGONES, HUSSON et VERT ET SPORT.

Acceptation de la proposition de la société HUSSON pour un montant de 11.113 € pose comprise. Commentaires :

- Monsieur le Maire précise que l'installation de ce mobilier peut être évolutive, acquisition ultérieure possible d'un dôme d'escalade destiné aux enfants de 4 à 12 ans.
- La gamme de couleurs présentée est satisfaisante : hélicoptère rouge et jaune, nid d'oiseau bleu.
- Monsieur Florian MINODIER suggère d'étudier l'installation d'un espace pour jeu de quilles en lieu et place du futur dôme d'escalade.

## Objet :DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES/AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE LECTURE ET D'ACTIVITES POUR L'ECOLE D'EMPURANY

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire d'aménager une salle de lecture et d'activités pour l'école, ayant fait faire plusieurs devis le montant s 'élève à 8 935,58 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité approuve les travaux et sollicite une aide auprès de Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan BONUS RELANCE 2020-2021

Et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les conseillers

-----

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

Monsieur le Maire présente les éléments suivants :

- Les travaux d'enfouissement à la Moutonne sont prévus à l'automne.
- Goudronnage : Monsieur le Maire et Dominique COUTURIER ont rencontré le 7 avril l'entreprise qui a effectué les travaux de goudronnage sur la commune pour lui faire part de leur insatisfaction sur la qualité des travaux réalisés. Les travaux devraient être refaits gratuitement.
- Du 12 au 16 avril, les élèves de l'école de production Charles de Foucauld de Lamastre (section métiers du paysage) viendront nous prêter main forte pour l'aménagement des futurs massifs de l'espace extérieur de la salle polyvalente, sous la direction d'un paysagiste.
- Le mardi 13 avril à 11H, nous aurons la visite du directeur des écoles régionales. La presse sera présente.

#### TOUR DE TABLE

## Dominique:

- La finalisation du blason de la commune en carreaux de mosaïque est proche. Dominique doit rencontrer le ferronnier pour étudier le support le plus adapté.
- Etude de la pose de carreaux de faïence à l'espace vidange de l'aire de camping-cars. Les faïences doivent être compatibles avec une utilisation extérieure.
- Dominique sera présent le 12 avril pour accueillir les jeunes pépiniéristes de l'école Charles de Foucauld.

Joël: Joël signale un problème d'impression des tickets de la bascule.

**Philippe :** Philippe remercie toutes les personnes qui ont participé à la pose d'enrobé : Marc MONTET, Marc MORFIN, Florian MINODIER, Dimitri BOUIT, ainsi que Chantal REGAL et Véronique MONTET qui ont assuré le repas.

Marc: RAS



## **Corine:**

- Projet patrimoine: Corine fait le compte rendu des visites de l'experte technique des bâtiments de France ainsi que des 4 architectes consultés pour le projet de rénovation de la tour du fort médiéval. Pour l'instant, nous attendons les propositions des architectes.
- Bulletin municipal : il est déjà bien avancé, il manque les éléments des sections « Cadre de vie » (voirie, travaux), « Communauté de communes » et « Vie des écoles ».

#### Florian:

• Florian expose la situation catastrophique des arboriculteurs suite à l'épisode de gel exceptionnel qui a frappé notre région. Tous les efforts déployés par nos producteurs (installation de bougies notamment) ont été vains. La totalité de la production d'abricots et de cerises est impactée.

#### Vincent:

 Vincent est allé prendre les mesures pour l'installation d'un meuble en bois destiné au rangement des chaussures des élèves de l'école. Après réflexion, il semblerait qu'un meuble en plastique soit plus adapté : meilleure étanchéité et entretien plus facile. Vincent propose un meuble repéré chez Mano Mano pour 24 paires de chaussures et dont les étagères sont adaptables en hauteur.

**Christophe :** avec l'aide de Chantal REGAL, JOËL GUILLOT et Florian MINODIER, Christophe a réalisé l'installation électrique pour le kiosque et la fresque située à l'arrêt de bus.

**Keynes:** RAS

Annie : Annie et Dominique ont assisté à une réunion sur les chemins de randonnée. Annie explique que dès qu'une publicité est faite sur un chemin de randonnée, cela entraîne automatiquement la responsabilité de celui qui en fait la promotion, et notamment en cas d'accident. Elle propose donc de limiter l'entretien aux chemins inscrit au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

**Monique :** Monique signale des écobuages sur la commune. Pour rappel, les écobuages sont interdits pour les particuliers et doivent être menés avec rigueur par les agriculteurs et les forestiers, surtout par grand-vent.

**Chantal:** RAS

Monsieur le Maire lève la séance à 00.55.

Fait à EMPURANY le 06 Mai 2021

le Maire, Denis GLAIZOL



Tél. 04.75.06.70.64 Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr